

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, mardi 21 mars 2017

EMPLOI / INSERTION

Développer l'emploi local dans les territoires traversés par le Grand Paris Express : la Société du Grand Paris signe une première convention avec l'EPT Paris-Est-Marne et Bois et le conseil départemental de Val-de-Marne.

Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris, Jacques J.P. Martin, maire de Nogent-sur-Marne et président de l'établissement public territorial (EPT) Paris-Est-Marne et Bois, et Christian Favier, sénateur, président du conseil départemental de Val-de-Marne, ont signé hier une convention de partenariat pour le développement de l'emploi dans les territoires de l'EPT traversés par la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express. C'est la première convention de ce type à être signée. Elle rend possible la création d'emplois à proximité des chantiers menés dans ce territoire, où seront construites deux gares (Champigny-Centre et Bry – Villiers – Champigny) et un site de maintenance et de remisage des trains. D'autres conventions seront signées sur le réseau du Grand Paris Express dans les prochains mois.

La Société du Grand Paris subventionnera les actions conduites par l'EPT Paris-Est-Marne et Bois, à hauteur de 60 000 euros par an, pour mettre en œuvre ses engagements en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi. La Société du Grand Paris demande, notamment, à tous les attributaires de ses marchés de dédier un minimum de 5 % des heures de travail aux personnes en insertion (demandeurs d'emplois de longue durée...). L'EPT Paris-Est-Marne et Bois agira en lien avec le conseil départemental du Val-de-Marne, les acteurs locaux de l'emploi, la Société du Grand Paris et les entreprises intervenant sur les chantiers.

200 recrutements locaux sur le territoire de l'EPT Paris-Est-Marne et Bois

Dans les quatre ans à venir, le groupement Alliance a prévu d'ouvrir 200 postes aux recrutements locaux. A terme, plus de 500 personnes seront mobilisées sur le chantier du Grand Paris Express dans ce territoire. Parmi ces postes, certains seront accessibles en insertion, conformément à l'engagement de la Société du Grand Paris. Ils représentent 60 000 heures d'insertion. Cela concerne les personnes actuellement éloignées de l'emploi : les demandeurs d'emplois de longue durée, de moins de 26 ans, de plus de 50 ans ou les allocataires des minima sociaux.

« Nous sommes pleinement mobilisés, avec les collectivités locales et les acteurs de l'emploi, pour que le Grand Paris Express profite au plus grand nombre et que les chantiers soient autant d'opportunités d'emplois et de formation dans les domaines du bâtiment et des travaux publics. Nous concrétisons cet engagement avec l'EPT Paris-Est-Marne et Bois et le département du Val-de-Marne, qui vont mettre à profit leur expertise pour faciliter l'accès aux chantiers de personnes aujourd'hui éloignées de l'emploi ».

Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris

« Depuis plusieurs années, nous constatons que le chômage touche principalement les personnes de plus de 50 ans, les jeunes et les bénéficiaires des minima sociaux. Le lancement des chantiers du Grand Paris Express permet de proposer, par le biais des clauses sociales, soit un retour à l'emploi, soit l'accès à un premier emploi qualifiant avec une formation. Je tiens à remercier l'implication de la Société du Grand Paris qui considère que sa mission est de réaliser un nouveau métro, mais aussi de permettre aux élus du départements et du territoire Paris-Est-Marne et Bois de proposer à 200 personnes l'accès à des emplois qualifiants ».

**Jacques J.P. Martin, maire de Nogent-sur-Marne et président de l'établissement public territorial (EPT)
Paris-Est-Marne et Bois**

« Après avoir obtenu le métro de banlieue à banlieue à travers la mobilisation autour d'ORBIVAL, le Conseil départemental souhaite que l'investissement public bénéficie à l'emploi local. C'est une exigence pour réussir ce chantier historique. Les clauses sociales des marchés sont un des outils pour tenir cet objectif crucial pour les habitants, les entreprises locales et dans la lutte contre l'exclusion. Le département, chef de file en matière d'insertion, répond présent et animera cette démarche utile, solidaire et innovante. »

Christian Favier, Sénateur, président du conseil départemental de Val-de-Marne

Les conventions « Emploi » vont être mises en place sur l'ensemble du réseau, parallèlement au déploiement du projet. Elles s'inscrivent dans le projet Emploi de la Société du Grand Paris, structuré autour de la gestion des clauses d'insertion et de l'accès à l'emploi

- La gestion des clauses d'insertion et de l'accès à l'emploi par les acteurs des territoires.
- La création de l'Académie du Grand Paris, pour répondre aux besoins en compétences du secteur de la construction. L'Académie sera mise en place d'ici à la fin de l'année. Des jeunes non diplômés et des demandeurs d'emploi de longue durée pourront s'y former aux métiers du Grand Paris Express.
- L'innovation sociale dans le développement des territoires pour soutenir l'emploi local.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et l'acquisition des matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de deux lignes existantes (les lignes 11 et 14), la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.